



fédération suisse romande  
des entreprises de plâtrerie-peinture  
**FREPP**

## **Carnet des MODULES**

Formation interne à l'Association

# ***Chef de chantier*** ***SMGV / FREPP***

*Pour faciliter la lecture du document, le masculin est utilisé pour désigner les deux sexes.*

## **FREPP**

Rue de la Dent-Blanche 8  
1950 Sion  
T 027 322 52 60  
F 027 322 24 84  
info@frepp.ch

## Sécurité du travail (PERCO)

### Exigences

Certificat fédéral de capacité de peintre ou qualification équivalente.

### Compétences

Les apprenants et apprenantes maîtrisent les prescriptions concernant la prévention des accidents et la sécurité du travail et les appliquent sciemment. Les devoirs et les obligations de la personne de contact en charge de la sécurité du travail et de la protection de la santé (PERCO) leur sont connus.

Les apprenants et apprenantes sont en mesure de travailler avec des produits toxiques ou dangereux, de les utiliser de manière ciblée et de les éliminer dans les règles de l'art. 11e

### Objectifs

- Etre en mesure de décrire les prescriptions de prévention des accidents
- Etre en mesure d'expliquer le contenu des ordonnances concernant la loi sur la protection de l'environnement
- Etre en mesure de décrire les prestations des assurances- accidents

### Matière et méthodes

Les matières sont enseignées moyennant des séquences didactiques théoriques.

#### Théorie :

- Déceler et analyser des risques
- Développer des objectifs de protection
- Planifier et exécuter des mesures de sécurité et des actions de centre de gravité
- Conseiller et appuyer la direction, les supérieurs hiérarchiques
- Informer et former les employés
- Contrôler l'exécution et les effets
- Documenter les actions liées à la sécurité
- Poursuivre sa propre formation continue

### Validation des compétences

Un examen écrit a lieu dans le cadre du module de base.

### Matière obligatoire

Cours PERCO 8 heures

### Approfondissement

La matière des lectures obligatoires et des cours peut être approfondie par la littérature continue citée.

### Forme de l'offre

Le module de base s'étend sur 1 journée de cours. Vous trouverez les dates exactes dans le calendrier séparé.

### Certificat du module de base et reconnaissance comme diplôme intermédiaire

Les participants obtiennent un certificat pour le module de base qu'ils ont accompli avec succès. Le module est reconnu comme diplôme intermédiaire donnant accès aux stages suivants :

- Peintre de service SMGV / FREPP
- Poseur/euse de papier peint SMGV / FREPP
- Laqueur/se au pistolet SMGV / FREPP
- Chef/fe de chantier SMGV / FREPP
- Examen professionnel de contremaître avec brevet fédéral : option décoration et conception
- Examen professionnel de contremaître avec brevet fédéral : option responsable d'entreprise
- Diplôme fédéral maître peintre

### Durée de vie du module

Tous les 3 ans, le module de base est adapté aux acquis techniques les plus récents.

### Validité du certificat

Le module de base est reconnu sans limite pour d'autres stages.

Version janvier 2009

## Technique d'exploitation

### Exigences

Certificat fédéral de capacité de peintre ou qualification équivalente.

### Compétences

Les apprenants et apprenantes connaissent les machines, les appareils et les outils utilisés dans leur métier et leurs champs d'application. Ils et elles sont en mesure d'effectuer les manipulations les plus importantes avec les machines, les appareils et les installations et savent utiliser les outils, les appareils et les machines de manière professionnelle.

### Objectifs

- Décrire les machines, les appareils et les outils utilisés dans le métier et expliquer leurs champs d'application
- Entretien des machines, les appareils et les outils utilisés dans le métier et savoir les utiliser en pratique
- Etre en mesure de décrire les prescriptions de prévention des accidents
- Etre en mesure de décrire les prestations des assurances -accidents
- Etre en mesure de décrire les devoirs et les obligations du responsable PERCO

### Matière et méthodes

Les matières sont enseignées moyennant des séquences didactiques théoriques et pratiques.

#### Théorie :

- Outils, appareils, machines et installations
- Outils de lissage
- Equipements, appareils, machines de nettoyage
- Entrepôt de matériel, d'outils, d'appareils et de machines
- Planification, mise en place et emploi d'échafaudages
- Equipements d'atelier, installations
- Parc à véhicules
- Cours PERCO selon offre séparée

#### Pratique :

- Exécuter dans la pratique l'entretien d'appareils, d'outils, de machines et d'installations

### Validation des compétences

Un examen écrit a lieu dans le cadre du module de base.

### Matière obligatoire

Le module de base comprend 40 leçons  
Cours PERCO 8 heures selon offre séparée  
Temps d'étude individuelle 10 heures

### Approfondissement

La matière des lectures obligatoires et des cours peut être approfondie par la littérature continue citée.

### Forme de l'offre

Module de base selon l'offre du lieu de formation. Vous trouverez les dates exactes dans le calendrier séparé.

### Certificat du module de base et reconnaissance comme diplôme intermédiaire

Les participants obtiennent un certificat pour le module de base qu'ils ont accompli avec succès. Le module est reconnu comme diplôme intermédiaire donnant accès aux stages suivants :

- Peintre de service SMGV / FREPP
- Poseur/euse de papier peint SMGV / FREPP
- Laqueur/se au pistolet SMGV / FREPP
- Chef/fe de chantier SMGV / FREPP
- Examen professionnel de contremaître avec brevet fédéral : option décoration et conception
- Examen professionnel de contremaître avec brevet fédéral : option responsable d'entreprise
- Diplôme fédéral maître peintre

### Durée de vie du module

Tous les 3 ans, le module de base est adapté aux acquis techniques les plus récents.

### Validité du certificat

Sous cette forme, le module de base est reconnu en tant que diplôme intermédiaire donnant accès à d'autres stages pendant une durée de 8 ans.

Version janvier 2009

## Science des matériaux I

### Exigences

Certificat fédéral de capacité de peintre ou qualification équivalente.

### Compétences

Les apprenants et apprenantes connaissent les compositions et les caractéristiques des matériaux de revêtement et des matériaux en général les plus utilisés. Ils et elles sont en mesure d'interpréter les fiches techniques des matériaux et choisissent ces derniers de manière adéquate.

### Objectifs

- Décrire les peintures et les matériaux de revêtement les plus utilisés.
- Être en mesure de décrire les compositions et les caractéristiques des matériaux de revêtement et des matériaux les plus utilisés.
- Justifier un choix de matériel en fonction du fond sur lequel il est appliqué et de ses caractéristiques.

### Matière et méthodes

Les matières sont enseignées moyennant des séquences didactiques théoriques.

#### Théorie :

- Composition des produits de revêtement, des agglomérants, des pigments, des produits solvants et diluants, des additifs et des produits auxiliaires
- Caractéristiques des produits de revêtement les plus courants
- Reconnaître et examiner les couches de fond
- Choix du matériel concernant les produits de revêtement
- Exemples tirés de la pratique

### Validation des compétences

Un examen écrit a lieu dans le cadre du module de base.

### Matière obligatoire

Le module de base comprend 40 leçons  
Temps d'étude individuelle 10 heures

### Approfondissement

La matière des lectures obligatoires et des cours peut être approfondie par la littérature continue citée.  
Module M-T3 Connaissance du matériel

### Forme de l'offre

Module de base selon l'offre du lieu de formation. Vous trouverez les dates exactes dans le calendrier séparé.

### Certificat du module de base et reconnaissance comme diplôme intermédiaire

Les participants obtiennent un certificat pour le module de base qu'ils ont accompli avec succès. Le module est reconnu comme diplôme intermédiaire donnant accès aux stages suivants :

- Peintre de service SMGV / FREPP
- Laqueur/se au pistolet SMGV / FREPP
- Chef/fe de chantier SMGV / FREPP
- Examen professionnel de contremaître avec brevet fédéral : option décoration et conception
- Examen professionnel de contremaître avec brevet fédéral : option responsable d'entreprise
- Diplôme fédéral maître peintre

### Durée de vie du module

Tous les 3 ans, le module de base est adapté aux acquis techniques les plus récents.

### Validité du certificat

Sous cette forme, le module de base est reconnu en tant que diplôme intermédiaire donnant accès à d'autres stages pendant une durée de 8 ans.

Version janvier 2009

## Environnement

### Exigences

Certificat fédéral de capacité de peintre ou qualification équivalente.

### Compétences

Les apprenants et apprenantes connaissent les lois, les normes et les directives correspondantes concernant la protection de l'environnement et le maniement des matériaux utilisés dans le métier.

### Objectifs

- Être en mesure d'expliquer le contenu de la loi sur la protection de l'environnement
- Expliquer les données relatives à la loi sur la protection de l'environnement, les normes et les directives les plus importantes pour notre branche d'activité
- Expliquer les règlements régissant l'utilisation de produits de protection du bois.

### Matière et méthodes

Les matières sont enseignées moyennant des séquences didactiques théoriques.

#### Théorie :

- Liens écologiques et économiques
- Ordonnances relatives à la loi sur la protection de l'environnement
- Données importantes pour l'entreprise de la loi sur la protection de l'environnement
- Normes et ordonnances au sein de notre branche
- Dispositions dans le domaine considéré concernant l'utilisation de produits de préservation du bois

### Validation des compétences

Un examen écrit a lieu dans le cadre du module de base.

### Matière obligatoire

Le module de base comprend 40 leçons  
Temps d'étude individuelle 10 heures

### Approfondissement

La matière des lectures obligatoires et des cours peut être approfondie par la littérature continue citée.

- A 51 Aspects écologiques et sanitaires de la construction
- A 67 Séminaires sur des produits de revêtement naturels

### Forme de l'offre

Module de base selon l'offre du lieu de formation. Vous trouverez les dates exactes dans le calendrier séparé.

### Certificat du module de base et reconnaissance comme diplôme intermédiaire

Les participants obtiennent un certificat pour le module de base qu'ils ont accompli avec succès. Le module est reconnu comme diplôme intermédiaire donnant accès aux stages suivants :

- Chef/fe de chantier SMGV / FREPP
- Examen professionnel de contremaître avec brevet fédéral : option décoration et conception
- Examen professionnel de contremaître avec brevet fédéral : option responsable d'entreprise
- Diplôme fédéral maître peintre

### Durée de vie du module

Tous les 3 ans, le module de base est adapté aux acquis techniques les plus récents.

### Validité du certificat

Sous cette forme, le module de base est reconnu en tant que diplôme intermédiaire donnant accès à d'autres stages pendant une durée de 8 ans.

Version janvier 2009

## Physique et chimie du bâtiment I

### Exigences

Certificat fédéral de capacité de peintre ou qualification équivalente.

### Compétences

Les apprenants et apprenantes doivent être en mesure d'expliquer des phénomènes physiques et chimiques du bâtiment. Ils et elles connaissent les relations physiques et chimiques entre les fonds et les couches de peinture appliquées, ce qui leur permet de choisir de manière adéquate les matériaux et produits à utiliser.

Les apprenants et apprenantes sont en mesure d'analyser avec des méthodes simples (artisanales) des dégâts de construction et de peinture et de proposer des solutions d'assainissement.

### Objectifs

- Etre en mesure de décrire les processus de formation de base et d'acide, la neutralisation ainsi que les processus redox
- Etre en mesure de décrire les termes: capillarité, diffusion, osmose, adhésion, cohésion, élasticité, formes d'état et solubilité de produits
- Etre en mesure de nommer les différents fonds de peinture et d'indiquer leurs caractéristiques chimiques et physiques
- Etre en mesure d'analyser des dégâts simples et de proposer des solutions de remise en état

### Matière et méthodes

Les matières sont enseignées moyennant des séquences didactiques théoriques.

#### Théorie :

- Notions fondamentales de physique
- Notions fondamentales de chimie
- Caractéristiques chimiques et physiques de produits de revêtement
- Déceler de simples atteintes et proposer des solutions
- Exemples tirés de la pratique

### Validation des compétences

Un examen écrit a lieu dans le cadre du module de base.

### Matière obligatoire

Le module de base comprend 40 leçons  
Temps d'étude individuelle 10 heures

### Approfondissement

La matière des lectures obligatoires et des cours peut être approfondie par la littérature continue citée.

- Module M-T6 Physique du bâtiment, chimie du bâtiment II

### Forme de l'offre

Module de base selon l'offre du lieu de formation. Vous trouverez les dates exactes dans le calendrier séparé.

### Certificat du module de base et reconnaissance comme diplôme intermédiaire

Les participants obtiennent un certificat pour le module de base qu'ils ont accompli avec succès. Le module est reconnu comme diplôme intermédiaire donnant accès aux stages suivants :

- Chef/fe de chantier SMGV / FREPP
- Examen professionnel de contremaître avec brevet fédéral : option décoration et conception
- Examen professionnel de contremaître avec brevet fédéral : option responsable d'entreprise
- Diplôme fédéral maître peintre

### Durée de vie du module

Tous les 3 ans, le module de base est adapté aux acquis techniques les plus récents.

### Validité du certificat

Sous cette forme, le module de base est reconnu en tant que diplôme intermédiaire donnant accès à d'autres stages pendant une durée de 8 ans.

Version janvier 2009

## Métrés

### Exigences

Certificat fédéral de capacité de peintre ou qualification équivalente.

### Compétences

Les apprenants et les apprenantes doivent connaître toutes les dispositions importantes régissant la réalisation de métrés et sont en mesure d'établir des descriptifs de prestations pour les travaux de peinture et de teinture du bois, de tapisserie ainsi que de montage d'échafaudages.

### Objectifs

Connaître et savoir appliquer les prescriptions principales régissant la réalisation de métrés pour des travaux de peinture, de tapisserie et de montage d'échafaudages et tout spécialement les normes SIA 257, 118/257, 222 et V 242/1 (Travaux de crépissage et de plâtrerie, art. 7.3 et 7.4).

- Etre en mesure de réaliser des listes de prestations et des descriptifs d'ouvrages pour ce qui concerne les travaux de peinture, de tapisserie et de montage d'échafaudages
- Etre en mesure de réaliser des relevés de cotes sur le chantier ou sur les plans

### Matière et méthodes

Les matières sont enseignées moyennant des séquences didactiques théoriques.

#### Théorie :

- Dispositions relatives aux métrés
- SIA 257
- SIA 118/257
- SIA 222
- Relevé de cotes sur chantier
- Relevé de cotes sur plans
- Etablissement de documents de métrés

### Validation des compétences

Un examen écrit a lieu dans le cadre du module de base.

### Matière obligatoire

Le module de base comprend 40 leçons  
Temps d'étude individuelle 10 heures

### Approfondissement

La matière des lectures obligatoire et des cours peut être approfondie par la littérature continue citée.

### Forme de l'offre

Module de base selon l'offre du lieu de formation. Vous trouverez les dates exactes dans le calendrier séparé.

### Certificat du module de base et reconnaissance comme diplôme intermédiaire

Les participants obtiennent un certificat pour le module de base qu'ils ont accompli avec succès. Le module est reconnu comme diplôme intermédiaire pour les stages suivants :

- Peintre de service SMGV / FREPP
- Poseur/euse de papier peint SMGV / FREPP
- Chef/fe de chantier SMGV / FREPP
- Examen professionnel de contremaître avec brevet fédéral : option décoration et conception
- Examen professionnel de contremaître avec brevet fédéral : option responsable d'entreprise
- Diplôme fédéral maître peintre

### Durée de vie du module

Tous les 3 ans, le module de base est adapté aux acquis techniques les plus récents.

### Validité du certificat

Sous cette forme, le module de base est reconnu en tant que diplôme intermédiaire donnant accès à d'autres stages pendant une durée de 8 ans.

Version janvier 2009



## Préparation au travail AVOR et logistique de chantier

### Exigences

Certificat fédéral de capacité de peintre ou qualification équivalente.

### Compétences

Vous maîtrisez des déroulements de travail efficaces et bien structurés. Vous aménagez l'atelier aussi bien que les chantiers de manière professionnelle et selon des critères économiques et écologiques. Vous disposez de connaissances pour déterminer l'assortiment des stocks tout comme leurs volumes selon des critères économiques.

### Objectifs didactiques

- Vous êtes capable d'aménager et d'organiser des chantiers de manière optimale.
- Vous êtes capable de planifier des temps de travail, des besoins en main d'œuvre et en matériel.
- Vous êtes capable de consigner par écrit les données de l'emploi au moyen des formulaires habituels.
- Vous connaissez le planning de travail.
- Vous êtes capable d'expliquer la situation prévalente sur le chantier ou à l'atelier ainsi que de fixer et de justifier des séquences de travail.

### Matière et méthodes

Les matières sont enseignées moyennant des séquences didactiques théoriques.

#### Théorie :

- Equipement de chantiers resp. de places de travail, dépôts
- Organisation et contrôle des séquences de travail
- Liste, commande et répartition du matériel ainsi que l'entreposage
- Planification du calendrier, engagement du personnel
- Engagement d'appareils et d'engins
- Calcul des quantités nécessaires.
- Préparation de séances de chantier

### Validation des compétences

Un examen écrit a lieu dans le cadre du module de base.

### Matière obligatoire

Le module de base comprend 40 leçons

Temps d'étude individuelle 10 heures

### Approfondissement

La matière des lectures obligatoires et des cours peut être approfondie par la littérature continue citée.

### Forme de l'offre

Module de base selon l'offre du lieu de formation. Vous trouverez les dates exactes dans le calendrier séparé.

### Certificat du module de base et reconnaissance comme diplôme intermédiaire

Les participants obtiennent un certificat pour le module de base qu'ils ont accompli avec succès. Le module est reconnu comme diplôme intermédiaire donnant accès aux stages suivants :

- Chef/fe de chantier SMGV / FREPP
- Examen professionnel de contremaître avec brevet fédéral : option décoration et conception
- Examen professionnel de contremaître avec brevet fédéral : option responsable d'entreprise
- Diplôme fédéral maître peintre

### Durée de vie du module

Tous les 3 ans, le module de base est adapté aux acquis techniques les plus récents.

### Validité du certificat

Sous cette forme, le module de base est reconnu en tant que diplôme intermédiaire donnant accès à d'autres stages pendant une durée de 8 ans.

Version janvier 2009



## Correspondance, communication et technique d'apprentissage

### Exigences

Certificat fédéral de capacité de peintre ou qualification équivalente.

### Compétences

Vous disposez d'un répertoire idoine pour établir l'efficacité de votre manière d'apprendre et, le cas échéant, de l'améliorer. Vous êtes acquis au fait qu'il importe de distinguer les informations essentielles de celles qui sont accessoires et de prendre des décisions de manière expéditive. Vous êtes en mesure d'établir des structures cognitives que l'on peut transposer dans la pratique. En outre, votre savoir vous permet d'entrer en matière de manière plus ciblée quant aux vues de vos supérieurs, de vos clients et de vos collaborateurs. Vous communiquez librement.

### Objectifs

- Etre en mesure de rédiger des lettres commerciales sans fautes d'orthographe, de grammaire et de style
- Etre en mesure de rédiger et de présenter correctement des lettres commerciales
- Etre en mesure d'appliquer une technique d'apprentissage propre
- Savoir expliquer les bases de la communication entre les personnes
- Savoir transmettre l'image de son entreprise
- Mener des discussions et conseiller les clients
- Gérer et présenter des projets
- Structurer des tâches complexes et communiquer leurs résultats de manière adéquate.

### Matière et méthodes

Les matières sont enseignées moyennant des séquences didactiques théoriques.

#### Théorie :

- Technique et efficacité d'apprentissage
- Communication
- Correspondance

### Validation des compétences

Un examen écrit a lieu dans le cadre du module de base.

### Matière obligatoire

Le module de base comprend 40 leçons  
Temps d'étude individuelle 20 heures

### Approfondissement

La matière des lectures obligatoires et des cours peut être approfondie par la littérature continue citée.

### Forme de l'offre

Module de base selon l'offre du lieu de formation. Vous trouverez les dates exactes dans le calendrier séparé.

### Certificat du module de base et reconnaissance comme diplôme intermédiaire

Les participants obtiennent un certificat pour le module de base qu'ils ont accompli avec succès. Le module est reconnu comme diplôme intermédiaire donnant accès aux stages suivants :

- Peintre de service SMGV / FREPP
- Poseur/euse de papier peint SMGV / FREPP
- Laqueur/se au pistolet SMGV / FREPP
- Chef/fe de chantier SMGV / FREPP
- Examen professionnel de contremaître avec brevet fédéral : option décoration et conception
- Examen professionnel de contremaître avec brevet fédéral : option responsable d'entreprise
- Diplôme fédéral maître peintre

### Durée de vie du module

Tous les 3 ans, le module de base est adapté aux acquis techniques les plus récents.

### Validité du certificat

Sous cette forme, le module de base est reconnu en tant que diplôme intermédiaire donnant accès à d'autres stages pendant une durée de 8 ans.

Version janvier 2009

## Travaux d'application et de retouche I

### Exigences

Certificat fédéral de capacité de peintre ou qualification équivalente.

### Compétences

Les personnes en formation connaissent, analysent et sont en mesure d'apprécier les caractéristiques des fonds à traiter. Elles sont en mesure d'exécuter des travaux de peinture et de revêtements utilisant tous les procédés et toutes les techniques de travail de la branche. Les personnes en formation sont en mesure d'effectuer de manière indépendante des travaux de retouche. Elles sont également capables de recréer des nuances de couleur avec les matériaux usuels.

### Objectifs

- Etre en mesure d'exécuter des opérations de travail usuelles dans le métier
- Etre en mesure d'exécuter des travaux de retouche compliqués
- Etre en mesure de recréer des nuances de couleur avec les matériaux usuels

### Matière et méthodes

Les matières sont enseignées moyennant des séquences didactiques théoriques.

### Pratique

- Agiter des matériaux courants
- Réparer des papiers peints
- Améliorer des travaux sur reliefs
- Exécuter des procédés de peinture courants dans la branche
- Améliorer diverses couches de fond avec des matériaux différents

### Validation des compétences

Un examen écrit a lieu dans le cadre du module de base.

### Matière obligatoire

Le module de base comprend 80 leçons  
Temps d'étude individuelle 20 heures

### Approfondissement

La matière des lectures obligatoires et des cours peut être approfondie par la littérature continue citée.  
M-P 2 Travaux d'application et d'amélioration II

### Forme de l'offre

Module de base selon l'offre du lieu de formation. Vous trouverez les dates exactes dans le calendrier séparé.

### Certificat du module de base et reconnaissance comme diplôme intermédiaire

Les participants obtiennent un certificat pour le module de base qu'ils ont accompli avec succès. Le module est reconnu comme diplôme intermédiaire donnant accès aux stages suivants :

- Peintre de service SMGV / FREPP
- Chef/fe de chantier SMGV / FREPP
- Examen professionnel de contremaître avec brevet fédéral : option décoration et conception
- Examen professionnel de contremaître avec brevet fédéral : option responsable d'entreprise
- Diplôme fédéral maître peintre

### Durée de vie du module

Tous les 3 ans, le module de base est adapté aux acquis techniques les plus récents.

### Validité du certificat

Sous cette forme, le module de base est reconnu en tant que diplôme intermédiaire donnant accès à d'autres stages pendant une durée de 8 ans.

Version janvier 2009

Modules	Branches	Chef/fe de chantier SMGV / FREPP	Contremaître avec brevet fédéral Responsable d'exploitation	Diplôme fédéral maître peintre
M-T 1	Technique d'exploitation	34		
	Sécurité du travail (PERCO)			
M-T 2	Science des matériaux I	40		
M-T 3	Science des matériaux II		<sup>S</sup> 60	
M-T 4	Environnement	30		
M-T 5	Physique et chimie du bâtiment I	34		
M-T 6	Physique et chimie du bâtiment II		<sup>S</sup> 40	
M-T 7	Utilisation du matériel		34	
M-T 8	Métrés	40		
M-T 9	Normes		40	
M-T 10	Prép. du trav. (AVOR)/logistique de chant.	<sup>S</sup> 34		
M-T 11	Tech. d'appr., communication, corresp.	38		
M-T 12	Style I			40
M-T 13	Style II			<sup>S</sup> 80
M-P 1	Travaux d'application et de retouche I	80		
M-P 2	Travaux d'application et de retouche II		<sup>S</sup> 30	
M-P 3	Poste de papier peint et revêtement I		20	
M-P 4	Poste de papier peint et revêtement II			
M-P 5	Peinture au pistolet I		10	
M-P 6	Peinture au pistolet II			
M-P 7	Techniques de décoration I		30	
M-P 8	Techniques de décoration II			80
M-P 9	Techniques de décoration III			
M-G 1	Aspect, décoration et couleurs		20	
M-G 2	Couleurs et Concepts de couleur I		21	
M-G 3	Couleurs et Concepts de couleur II			<sup>S</sup> 80
M-G 4	Voir et représenter			40
M-G 5	Calligraphie			
M-W 1	Conduite du personnel		34	
M-W 2	Gestion du personnel/Assurances			40
M-W 3	Comptabilité I			40
M-W 4	Comptabilité II			<sup>S</sup> 80
M-W 5	Calcul I /Principes de l'écon. d'entreprise		<sup>S</sup> 40	
M-W 6	Calcul II			<sup>S</sup> 80
M-W 7	Droit			80
M-W 8	Gestion d'entreprise			<sup>S</sup> 40
M-W 9	Technique de vente et marketing		<sup>S</sup> 40	
	<b>Nombre total de leçons</b>	<b>330</b>	<b>419</b>	<b>680</b>

Nbre de leçons à titre indicatif S = modules clés

